



## Les instituts des métiers du notariat

Ce sont des établissements d'utilité publique placés sous la tutelle du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et sous le contrôle du Centre National de l'Enseignement Professionnel Notarial (CNEPN).

L'article 86-2 du décret n°73-609 du 5 juillet 1973 indique qu'ils ont pour mission :

- d'assurer l'enseignement à plein temps dispensé en 2 années préparant au brevet de technicien supérieur (BTS) notariat,
- d'apporter un concours, dans le cadre de conventions passées avec les universités, à la formation sanctionnée par la licence professionnelle "métiers du notariat",
- d'assurer une formation d'une année sanctionnée par le diplôme de l'institut des métiers du notariat.

### Le BTS notariat

Diplôme national, créé aux termes de l'arrêté du 17 avril 2007, le BTS notariat s'adresse à ceux qui souhaitent s'orienter vers les fonctions d'assistant notarial, de formaliste ou de négociateur immobilier.

D'une durée de 2 années, comprenant un stage de 3 mois dans un office de notaire, cette formation conduit aux examens organisés par le rectorat.

L'entrée en BTS a lieu sur dossier pour les personnes titulaires du baccalauréat. Les cours suivent le calendrier scolaire, soit d'octobre à juin.

L'inscription est accompagnée du paiement de droits de scolarité à la charge des élèves. Les familles qui ont

des difficultés financières auront la possibilité de recourir au système des bourses.

### La licence professionnelle des métiers du notariat

Diplôme universitaire délivré par l'université habilitée à cet effet, il a vocation à former des jeunes qui se destinent à une carrière de juriste rédacteur d'actes au sein d'un office de notaire.

L'accès a lieu sur dossier pour les personnes déjà titulaires d'un diplôme de niveau bac+2 (BTS, DEUG mention droit, licence en droit, DUT carrières juridiques ou judiciaires). La formation alterne enseignements théoriques et pratiques. Elle est dispensée sur une année, en ce compris le stage tutoré qui doit être effectué au sein d'un office de notaire.

### Le diplôme de l'institut des métiers du notariat

La formation conduisant à ce diplôme est dispensée en 1 année d'études et de pratique professionnelle, en alternance, dans un office de notaire. Elle est ouverte aux personnes titulaires du BTS notariat ou d'un diplôme de

niveau licence au minimum, délivré par une faculté de droit. Ce diplôme constitue une spécialisation pour des juristes rédacteurs d'actes exerçant au sein d'un office notarial.

### Evolution

Les titulaires d'un BTS notariat ou d'une licence professionnelle métiers du notariat entrant dans la profession peuvent y faire carrière en franchissant successivement les étapes prévues par la convention collective.

Le titulaire du diplôme de l'institut des métiers du notariat peut, après 9 années de vie professionnelle et 6 ans après son diplôme, se présenter à un examen lui ouvrant la possibilité d'obtenir le certificat d'aptitude aux fonctions de notaire. La présentation

à cet examen est obligatoirement précédée d'un cycle de 2 années.

Le titulaire du diplôme de l'institut des métiers du notariat peut, s'il a obtenu un master 1 en droit postérieurement à ce diplôme, intégrer en dispense d'examen d'entrée le centre de formation professionnelle notariale.

En revanche, s'il a obtenu un master 1 en droit préalablement à ce diplôme, il ne pourra intégrer le centre de formation professionnelle notariale sans examen qu'à l'issue d'un délai de 2 ans en qualité de diplômé 1<sup>er</sup> clerc ou de diplômé de l'institut des métiers du notariat.

Dans certaines régions, les instituts dispensent une formation à temps plein de comptable taxateur, sanctionnée par une attestation de spécialisation en comptabilité notariale et taxe des actes notariés.

témoignage

Fabienne LEBLANC, 35 ans  
collaboratrice de notaire (Orne)



J'ai suivi il y a plusieurs années une formation universitaire relativement théorique puis après une expérience "sur le tard" dans plusieurs offices de mon département, je suis rédacteur d'actes au sein d'un office comprenant 5 personnes.

Je m'occupe essentiellement des actes de ventes, et aussi des règlements de succession assez simples. Je travaille avec un nouveau logiciel de rédaction d'actes qu'il faut "se mettre dans la tête", il faut s'adapter très vite car mon métier est lié à la production et à la technicité juridique.

Tous les jours, je vois passer "sous mon nez" la vie des gens et c'est aussi ce qui me plaît.

